DEPARTEMENT DE L'AIN REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2021-38

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 octobre 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un le vingt-cinq octobre à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 12
Nombre de Membres Votants : 13
Date de la Convocation : 21 octobre 2021

Présents : M. Gary LEROUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Sandra RUCH et M. Bruno BOURY.

Excusé : M. Patrick VERNOUX, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL (ayant donné procuration à Mme Sandra RUCH).

Secrétaire de séance : Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON

LOCATION DU BUNGALOW POUR DES REUNIONS OU POUR DES ACTIVITES

Le Maire informe que l'association ADAPA utilise le bungalow tous les 15 jours pour des réunions avec ses agents.

Le maire propose de fixer un montant de location pour ces rencontres d'associations ainsi que pour des activités payantes proposées à la population par des intervenants à 5 € de l'heure d'utilisation.

Le Maire précise que ce bungalow n'est pas destiné à la location pour la population.

Il propose que les locataires doivent nettoyer et désinfecter entre chaque groupe et après leurs activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le tarif de location du bungalow pour ces rencontres d'associations ainsi que pour des activités payantes proposées à la population par des intervenants à 5 € de l'heure d'utilisation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gary LEROUX.

MAIRIE DE MALAFRETAZ (AIN)

Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 10 NOV. 2021
Publiée le 10 NOV. 2021
Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20211025-2021-38-DE
Date de télétransmission : 10/11/2021
Date de réception préfecture : 10/11/2021